

**Siège : Maison Départementale de l'Habitat.**

Avenue René Cassin 86360 Chasseneuil-du-Poitou - 05 49 88 31 93

**Antenne de Châtelleraut :**

57 boulevard Blossac 86100 Châtelleraut - 05 49 23 50 24

**Antenne de Poitiers :**

1 rue Victor Hugo. 86000 Poitiers - 05 49 88 31 93 - [adil86.com](mailto:adil86.com)

**Directeur : Ghislain DELAROCHE**

05 49 88 85 96 - 06 64 95 62 52 - [direction@adil86.com](mailto:direction@adil86.com)

**Statut, bases légales d'intervention et moyens**

L'ADIL, sous statut associatif Loi 1901, exerce une mission d'intérêt général. Elle bénéficie d'un agrément délivré par l'Etat après un avis de l'ANIL. Sa mission d'information répond aux conditions fixées par le Code de la Construction et de l'Habitat (CCH) et son article L. 366-1 qui en définit les missions, notamment comme celle « d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial ». Les articles L.232-1 et 2 du Code de l'énergie prévoient la participation des ADIL au Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat. L'équipe est composée de juristes (en droit privé et droit public) et dispose de trois sites (Chasseneuil-du-Poitou, Châtelleraut et Poitiers). Des permanences peuvent, à la demande des communes ou EPCI, être assurées sur l'ensemble du territoire départemental.

**Périmètre d'intervention**

l'ADIL intervient sur l'ensemble du territoire départemental.

**Mission générale d'information** au titre de sa mission générale, l'ADIL délivre des informations à caractère juridique, financier et fiscal dans le domaine de l'accès au logement et du maintien dans celui-ci, de l'accession à la propriété, la location, de l'investissement.

**Missions spécifiques**

- En qualité de PRIS ANAH (Point Rénovation Info Service) et de membre du réseau FAIRE, l'ADIL accompagne les demandeurs d'aides à la rénovation et/ou à la rénovation de l'Habitat et transmet aux opérateurs les demandes qu'elle valide. Elle agit dans le cadre du Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) et du programme SARE « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique ».

- En qualité de membre du Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne, elle est habilitée à procéder à des signalements auprès des services compétents et des maires.
- En qualité d'Antenne Départementale de Prévention des Expulsions, elle reçoit les propriétaires bailleurs et les locataires confrontés à une situation d'impayé locatif et de possible expulsion.
- En qualité d'acteur des politiques publiques de l'habitat, l'ADIL accompagne les pouvoirs publics et les collectivités dans l'élaboration des PLH, PLU, PLUI, SCOT et autres dispositifs, et dans le porté à connaissance.

**Spécificité :** Les ressources de l'ADIL sont exclusivement composées des subventions et cotisations versées par ses membres.